

## L'UPA soutient la création d'un régime de patrimoine d'affectation pour les travailleurs indépendants

Plus de la moitié des entreprises artisanales sont exploitées aujourd'hui en entreprise individuelle, montrant l'utilité de ce statut parallèlement aux différentes formes de société.

Néanmoins, l'UPA revendique depuis plusieurs années une modernisation de ce statut, en particulier pour mettre fin à la confusion des patrimoines personnel et professionnel de l'entrepreneur individuel.

Le rapport remis aujourd'hui par Xavier de Roux\* à Hervé Novelli va dans ce sens puisqu'il préconise purement et simplement de remettre en cause le principe de l'unicité du patrimoine (article 2092 du code civil) et de créer le statut d' « entrepreneur à patrimoine affecté ».

Mettre à l'abri le patrimoine personnel du chef d'entreprise en affectant un patrimoine à l'entreprise, c'est une solution qui répond à la demande de l'UPA. Il conviendra cependant de veiller au respect de plusieurs priorités dans la mise en œuvre de ce régime.

- Tout excès de formalisme devra être combattu, sous peine d'un relatif désintérêt pour le nouveau régime comme ce fut le cas pour l'EURL.
- L'affectation du patrimoine devra passer par une déclaration au Répertoire des métiers ou au Registre du commerce et des sociétés.
- Face au risque que les banques limitent l'accès au crédit de ces entreprises à patrimoine affecté, a fortiori dans cette période de crise, l'UPA estime comme le rapporteur qu'il conviendrait d'adjoindre un système de garantie.

Le secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat et des PME ayant déjà manifesté sa volonté de mettre en œuvre les conclusions du rapport, l'UPA invite le ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Christine Lagarde, ainsi que le Garde des Sceaux, Rachida Dati, à contribuer également à l'aboutissement de cette réforme.

Les représentants de l'UPA se tiennent à leur disposition pour aller dans ce sens.

\* Ce rapport est le résultat d'une mission confiée le 18 juillet 2008 à Xavier de Roux, avocat et ancien député, par Christine Lagarde, ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Rachida Dati, ministre de la Justice et Garde des Sceaux, et Hervé Novelli, secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme et des Services, sur les enjeux liés à la notion de patrimoine d'affectation professionnel pour les entrepreneurs individuels.

